

## Séance du 10 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 10 septembre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de THIVARS, légalement convoqué le 6 septembre 2018 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame MARCETTEAU, Maire.

Présents : Annick MARCETTEAU, Didier JACQUET, Corinne PELLETIER, Yves DEVILLE, Benoît PERINEAU, Jonathan SIMON, Gérald LE CLANCHE, Fanny DESHAIES, Nicolas LEDUC, Michèle BEAUJOUAN, Valérie GUILLOTIN.

Absents excusés :

Daniel BLIN pouvoir à Annick MARCETTEAU  
Pascal GAURY pouvoir à Gérald LE CLANCHE

Absent excusé :

Olivier SOUFFLET

- ❖ Selon l'article L. 2541-6 du code général des collectivités territoriales, Nicolas LEDUC est désigné secrétaire de séance.
- ❖ Approbation du compte rendu de la séance du 22 mai 2018.

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

### 1. SAEDEL : compte-rendu d'activités 2017 – Opération « la Sente aux Anes »

Le Conseil municipal entend l'exposé de Mme le Maire.

En application de l'article L 300-5 du Code de l'Urbanisme, la commune doit approuver le compte rendu d'activités 2017 de l'opération « la sente aux Anes », réalisé par la SAEDEL.

Le dossier transmis comporte :

- La note de conjoncture
- Le bilan prévisionnel actualisé pour 2017
- Le plan de trésorerie prévisionnel
- Le tableau des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2017

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L 300-5,

**Vu** le compte-rendu annuel d'activités 2017 de l'opération « la sente aux Anes » réalisé par la SAEDEL et reçu en mairie de Thivars le 9 juillet 2018,

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le compte-rendu d'activités 2017 de l'opération « la sente aux Anes », réalisé par la SAEDEL.
- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

### 2. Fonds d'Aide aux Jeunes 2018

Mme le maire rappelle que ce fonds, géré par le Conseil Départemental s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans, rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Considérant que la Communauté d'agglomération participe aussi financièrement au fonctionnement de la Mission Avenir Jeunes et, à ce titre, permet aux jeunes en difficultés d'obtenir une aide.

Par conséquent, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse de verser une aide aux Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2018.

### **3. Fonds de Solidarité Logement 2018**

Madame le Maire présente l'œuvre du Fonds de Solidarité Logement ainsi que son coût d'adhésion (3 € par logement social). La commune dispose de 3 logements sociaux.

Après délibération, le conseil municipal décide de contribuer au F.S.L. au titre de l'année 2018 pour un montant de 9 €.

### **4. Gendarmerie : saisine de France Domaine afin d'estimer la valeur locative de la caserne de gendarmerie**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le bail de sous-location en date du 1<sup>er</sup> mars 2010, pour une durée de 9 ans, arrive à son terme prochainement.

Afin de le renouveler, la commune souhaite demander l'évaluation domaniale de la valeur locative des locaux de gendarmerie.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à demander à France Domaine, l'évaluation domaniale de la valeur locative de la caserne de gendarmerie.

### **5. CHARTRES METROPOLE - Convention d'occupation du domaine public – antenne de télérelève dans le clocher de l'église au profit de CM EAU**

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'installation d'antennes et de boîtiers concentrateurs s'inscrivent dans le cadre de la télérelève des compteurs d'eau du service public d'eau potable de l'agglomération de Chartres Métropole.

Ces antennes sont destinées à la récupération des trames émises par les compteurs d'eau télérelevés et à la transmission de celles-ci par les boîtiers concentrateurs aux serveurs de Cm Eau.

Ce droit d'occupation est accordé pour l'utilisation suivante : antenne de télérelève.

L'emplacement concerné est situé dans le clocher de l'église de Thivars.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention qui permet l'occupation à titre précaire et révocable du domaine public communal jusqu'au 31 décembre 2025.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public communal, ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Informations diverses données par Mme le Maire :

- ✚ Démission d'Anne LEBLANC : Mme le Maire annonce qu'elle a accepté la démission d'Anne LEBLANC demandée par courrier en date du 29 mai dernier.
- ✚ La parole est donnée à Jonathan SIMON : ce dernier annonce sa mutation à partir de la semaine prochaine au Musée d'Épernay et remet sa lettre de démission à Mme le Maire. Il remercie chaleureusement l'équipe municipale pour sa confiance durant ces 4 années passées au sein du conseil où il a beaucoup appris. Cette belle expérience enrichissante lui a servi lors de sa candidature pour son nouveau poste plein d'avenir.  
Nous lui souhaitons une bonne continuation.
- ✚ Redistribution des postes des seins des commissions (cf. tableau)
- ✚ 18 rue du Fer à Cheval – Les nouveaux acquéreurs souhaitent faire l'acquisition de la parcelle communale fleurie jouxtant leur propriété. A l'unanimité, le conseil refuse, car le village a besoin d'espace vert paysagé au cœur des lotissements.
- ✚ Un point est fait sur les travaux réalisés ou en cours d'achèvement :
  - Rue de la Berthelot
  - Aménagement place des chasseurs à Goindreville
  - Flash au lotissement des jardins de La Robie
  - RD 131/6 entre Thivars et Villemain
- ✚ ANFR – La 4G peut perturber ponctuellement la réception de la TNT
- ✚ CHM / GRDF : convention portant changement d'Autorité Concédante de la distribution Publique de gaz naturel à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- ✚ GRDF – information sur les compteurs communicants
- ✚ Nouveaux horaires de la mairie : La mairie est ouverte au public les lundi, mardi et jeudi de 16h à 18h et le vendredi de 16h à 17h.  
Les dossiers d'urbanisme seront déposés sur rendez-vous personnalisé :  
02.37.26.41.89
- ✚ Le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019.
- ✚ Le chiffre des ventes de la poste de Thivars est le meilleur du secteur de Luisant.
- ✚ Remerciements de l'établissement Français du sang, de la paroisse de la Trinité, et de Dammarie Foot Bois Gueslin
- ✚ Repas de l'amitié le 14 octobre
- ✚ Planning de l'occupation de la salle des fêtes
- ✚ Un diagnostic amiante sera demandé pour l'école maternelle et l'école élémentaire.
- ✚ La prochaine réunion de travail portera sur la sécurité (voirie)

Fin de la séance à 22H00